

DBT

Société Anonyme au capital de 3.026.495,83 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

R.C.S. Arras 379 365 208

(la « Société »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUILLET 2021

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Le Conseil d'administration a reçu plusieurs questions écrites posées par des actionnaires préalablement à l'assemblée générale mixte du 8 juillet 2021.

Conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration, agissant sur délégation du Conseil d'administration, fournit ci-après les réponses à ces questions. Conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et au Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, le texte intégral des questions écrites reçues et des réponses apportées fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Société, dès que possible à l'issue de l'assemblée et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré à compter de la date de l'assemblée.

Question n°1 :

« Le groupe a récemment prévu de mettre en place des actions de préférence à destination de ses salariés et collaborateurs. Entre le 12 octobre 2020 et le 13 octobre 2023, quelle est la date effective d'attribution ? La date de jouissance est-elle du 12 octobre 2024 ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Une 1^{ère} attribution d'actions gratuites a été décidée par le Conseil d'administration du 12 octobre 2020. Cette attribution porte sur 20 millions d'actions soit ordinaires, soit de préférence.

Une 2^{ème} attribution d'actions gratuites a été décidée par le Conseil d'administration du 11 juin 2021, à la suite du départ d'un attributaire. Cette attribution porte sur 400.000 actions soit ordinaires, soit de préférence.

En fonction de la décision de l'assemblée générale du 8 juillet 2021 relativement à la 19^{ème} résolution (« *Création d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires sous réserve de la réalisation de conditions de performance et modification corrélative des statuts de la Société* »), les actions ainsi attribuées seront soit des actions ordinaires, soit des actions de préférence.

La fin de la période de conservation de ces plans a été fixée à 3 ans à compter du 12 octobre 2020.

Question n°2 :

« Suite au nouveau plan de financement, le groupe dispose de moyens sans commune mesure avec son activité présente (mais néanmoins possiblement faibles au regard des marchés adressés - dans un secteur d'activité parallèle et à titre d'illustration, ayons par exemple à l'esprit la récente levée de fond de l'acteur de la FrenchTech Ledger).

Ce financement ouvre des opportunités significatives de croissance interne et externe, avec de potentielles innovations technologiques de rupture.

Est-il prévu d'étoffer l'équipe de recherche du groupe - actuellement composée de 7 membres - et si oui dans quelle(s) proportion(s) ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Dans le plan d'action industriel, visant à la reprise du contrôle et à l'internalisation de la technologie, était prévu le recrutement de cinq développeurs logiciels.

Aujourd'hui l'équipe du bureau d'étude dispose de ces nouveaux éléments, ce qui accompagne aussi la progression vers l'internalisation des compétences de développement logiciel.

Question n°3 :

« Les pénuries de composants et de matières premières semblent toucher y compris des matériaux de consommation courante - tels le cuivre.

Certains acteurs industriels se prémunissent de pénuries en produits semi-finis, en organisant l'approvisionnement en matière première de leurs fournisseurs.

Quels outils de sécurisation des approvisionnements (constitutions de stocks stratégiques, prises de participation dans les fournisseurs de nos fournisseurs, structuration d'une offre éducative avec des acteurs miniers, ...) notre groupe envisage-t-il d'utiliser ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Du fait de nos activités, nous sommes impactés par les fluctuations des prix des matières premières et des composants, notamment l'acier et les semi-conducteurs. Les nouveaux moyens financiers dont le groupe dispose nous permettent d'avoir de la visibilité sur les stocks et la production jusqu'à la fin de l'année. DBT a également mis en place des accords-cadres de fourniture ainsi qu'une double source d'approvisionnement permettant de limiter les risques de rupture.

Question n°4 :

« Votre Conseil est actuellement composé de 8 (huit) hommes et 1 (une) femme.

Précision faite qu'il n'existe - à ma connaissance - actuellement pas d'obligation en ce sens, et anticipant la probable forte expansion de nos activités ; quelles mesures avez-vous éventuellement prises (ou prévoyez-vous de prendre) pour réduire cet écart ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Le conseil est en fait constitué à ce jour de six hommes.

Bien qu'en effet la Société ne soit soumise à aucune obligation en matière de parité hommes-femmes, il s'agit d'un sujet sur lequel elle souhaite étudier et trouver des voies d'amélioration.

Le Comité de direction de DBT est quant à lui déjà composé de deux femmes et de deux hommes, en plus du Directeur Général.

Question n°5 :

« Pourquoi ne pas mettre en place des AKs plutôt qu'un programme lourd en OCA, très dilutif qui effraie certains actionnaires ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Les derniers programmes de financement mis en place depuis 2018 ont permis à DBT de sécuriser des ressources financières significatives de manière simple et rapide. La mise en place d'une ou plusieurs augmentations de capital n'aurait pas nécessairement été moins dilutive et aurait été moins sécurisée concernant l'obtention des financements souhaités.

Question n°6 :

« Il n'y a rien concernant le regroupement d'actions. Si DBT veut attirer de nouveaux actionnaires, autres que ceux qui font du bashing, n'est-il pas judicieux de passer l'action à 1€ ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

Question n°7 :

« Un actionnaire majoritaire est-il approché ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Non.

Question n°8 :

« Quel est le taux de dilution depuis le début de l'année ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

Depuis le début de l'exercice en cours, 79 814 393 actions nouvelles ont été créées, sur un total initial de 224 422 492. Le nombre de bons de souscription d'actions non exercés à ce jour s'élève à 39 487 180.

Question n°9 :

« L'EBIDTA sera-t-il à l'équilibre cette année ? »

Réponse du Président du Conseil d'administration :

DBT ne communique pas de prévisions chiffrées.

* *
*